

## 36850 - Si la prière commence alors que le pèlerin est entrain de faire le tour de la Kaaba ou la marche entre Safa et Marwa

---

### question

Si la prière commence alors que je suis entrain de faire les tours de la Kaaba ou de marcher entre Safa et Marwa, que devrais-je faire ? Faut-il terminer les tours de la Kaaba avant de prier ou prier puis reprendre les tours ?

### la réponse favorite

Si la prière commence alors que vous tournez autour de la Kaaba ou marchez entre Safa et Marwa, vous interrompez les tours et priez avec l'imam avant de reprendre les tours à partir du point où vous vous trouviez (avant le début de la prière). Vous n'avez ni à recommencer le tawaf ni à reprendre le tour interrompu à cause de la prière.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Si l'on interrompt le tawaf à cause d'un besoin comme si l'on effectue trois tours et que la prière commence, on prie puis on reprend le tour là où on est puisqu'il n'est pas nécessaire de se rendre à la Pierre noire pour recommencer le tour. Car on doit le reprendre là où on est, contrairement à l'opinion de certains ulémas qui veulent qu'on aille reprendre le tour devant la Pierre noire. Ce qui est exact c'est que cela ne s'impose pas, comme un groupe de savants l'a dit. De même si le pèlerin s'était arrêté pour faire la prière des morts, si quelqu'un l'arrêtait pour lui parler ou si la bousculade le retenait ou s'il était bloqué par d'autres facteurs, il terminerait son tawaf dès que possible, sans rien encourir.

Madjmou fatawa Cheikh Ibn Baz, 17/216.

Cheikh Ibn Baz a dit encore : « **Si la prière commence alors qu'on tourne autour de la Kaaba ou effectue la marche entre Safa et Marwa, on prie avec les autres puis on termine les tours de la Kaaba ou la marche à partir de la position où l'on se trouvait avant la prière** ». Fatawa islamiyya, 2/250.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Si la prière commence alors que l'on tourne autour de la Kaaba, soit pour la oumra, soit pour le hadj, soit à titre surrogatoire, on interrompt le tawaf pour prier. Ensuite on reprend le tawaf pour le terminer, mais on ne le recommence pas à zéro puisqu'on doit se contenter de le répondre à partir de la position où l'on était avant (la prière). Il n'est pas nécessaire de recommencer le tour de nouveau puisque la partie effectuée l'est déjà correctement conformément à une permission légale. Dès lors on ne peut pas la considérer comme nulle sans un argument valable. Voir Fatawa arkane al-islam, p. 539.